



Inaction du bailleur

Par **toua 83**, le **24/12/2020** à **19:45**

Bonjour ,

Mon appartement a été combriolé parce que la porte de la résidence est cassée depuis quelques mois, ce qui a facilité la tâche aux combrioleurs. SFHE, le bailleur, est-il responsable ? et puis-je engager une procédure en justice ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2020** à **08:23**

Bonjour,

Vous pouvez toujours mais est-ce que Dame Justice vous donnera raison, c'est une autre histoire, rien n'est certain. Dans votre cas, que devraient faire les locataires des immeubles anciens qui ne comportent pas de porte d'entrée de l'immeuble parce qu'il n'y en a jamais eu ?